

12721-05-2015



No de résolution ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BAUCE

Province de Québec Comté de Beauce-Nord MRC de La Nouvelle-Beauce Le 19 mai 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Nouvelle-Beauce, tenue le 19 mai 2015, à 18 heures, à la salle de l'édifice municipal de Sainte-Marguerite, situé au 235, rue Saint-Jacques, à Sainte-Marguerite, où les maires suivants étaient présents, sous la présidence de M. Richard Lehoux, maire de la municipalité de Saint-Elzéar et préfet de la MRC de La Nouvelle-Beauce :

François Barret
Hugo Berthiaume, représentant
Réal Bisson
Michel Duval
Adrienne Gagné
André Gagnon
Jean-Marie Pouliot
Jacques Soucy
Réal Turgeon
Gaétan Vachon

Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon Municipalité de Saint-Elzéar Municipalité de Vallée-Jonction Municipalité de Sainte-Hénédine Municipalité de Sainte-Marguerite Municipalité de Saints-Anges

Municipalité de Saints-Anges Municipalité de Frampton Municipalité de Saint-Isidore

an Vachon Ville de Sainte-Marie

Formant le quorum de ce conseil, malgré l'absence motivée de M. Clément Marcoux, maire de la municipalité de Scott.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Mario Caron, est également présent.

Trois (3) contribuables sont présents.

1. Ouverture de l'assemblée

Le préfet demande un moment de réflexion et procède à l'ouverture de l'assemblée et il indique que le conseil tient sa rencontre à Sainte-Marguerite afin de souligner le 175^e anniversaire de constitution de cette municipalité et il souhaite de belles festivités.

Mme Adrienne Gagné, mairesse de Sainte-Marguerite souhaite la bienvenue aux maires et à l'équipe de la MRC de La Nouvelle-Beauce dans sa municipalité et une invitation est donnée pour participer aux célébrations.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Gaétan Vachon, appuyé par M. Réal Bisson et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier et établi comme suit :

- 8207 -

- 1. Ouverture de l'assemblée
- 2. Adoption de l'ordre du jour



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BAUCE

3. Adoption du procès-verbal - Dispense de lecture

a) Séance ordinaire du 21 avril 2015 - Dispense de lecture

4. Questions de l'auditoire

5. Correspondance

- a) MAMOT Changements suite à l'adoption de la loi 28 et création du Fonds de développement des territoires
- 6A. Administration générale et ressources financières

a) Comptes à payer

b) État des revenus et dépenses au 30 avril 2014

c) Nomination des vérificateurs - Année 2015

d) Les Grands Prix du Tourisme Desjardins de la Chaudière-Appalaches 2015

6B. Ressources humaines

- a) Patrouilleur étudiant Embauche
- 6C. Immatriculation des véhicules automobiles

a) Rapport mensuel de l'IVA au 30 avril 2015

7. Aménagement du territoire / Urbanisme / Cours d'eau / Programmes de rénovation / Inspection régionale en bâtiment et en environnement

a) Certificat de conformité

- a1) Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon Modification au Règlement de zonage n° 243-91 - Règlement n° 744-15 relatif aux usages permis dans la zone A-107
- b) Cours d'eau rivière Fourchette, branche n° 20, municipalités de Saint-Isidore et de Saint-Anselme - Travaux d'entretien
- c) Cours d'eau rivière Fourchette, branche n° 57, municipalité de Saint-Isidore - Travaux d'entretien
- d) Cours d'eau Moulin-Bernier, municipalité de Sainte-Marguerite -Travaux d'entretien

3. Développement local et régional

- a) Transport collectif de Beauce Modification aux prévisions budgétaires 2015
- b) Transport collectif de Beauce Demande de bonification de l'aide allouée par le ministère des Transports du Québec
- c) Transport collectif de Beauce Demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour une étude pour le transport des personnes vers Québec
- d) Transport collectif de Beauce Service de navette vers l'Hôtel-Dieu de Lévis
- e) Autoroute 73 Prolongation jusqu'au poste frontalier

f) Comité d'étude sur le transport collectif

9. Évaluation foncière

a) Congrès de l'Association des Évaluateurs Municipaux du Québec (AÉMQ) 2015

10. Hygiène du milieu

a) Campagne d'information - Collecte sélective

- b) Attribution du contrat Travaux de construction de la phase VIII des cellules d'enfouissement, le recouvrement final de la phase XI et divers autres travaux au Centre de récupération et de gestion des déchets
- c) Position de la MRC concernant la consigne pour les bouteilles de vin et autres contenants de verre

d) Mise à niveau de la consigne sur l'ensemble des contenants

- e) Dépôt du rapport de la commission sur le Plan de gestion des matières résiduelles révisé
- f) Adoption et dépôt au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Plan de gestion des matières résiduelles révisé

12722-05-2015



No de résolution ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BAUCE

11. Centre administratif régional

- a) Changement de l'unité de climatisation du hall d'entrée
- b) Travaux de réaménagement de bureaux en évaluation foncière
- 12. Sécurité publique
 - A. Sécurité incendie
 - a) Avis public Consultation publique pour la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie
 - B. Sécurité civile
 - C. Sécurité publique
 - a) Comité de Sécurité publique Composition
- 13. Véloroute de la Chaudière
 - a) Piste cyclable Raccordements de la Véloroute de la Chaudière et de la Cycloroute de Bellechasse - Proposition de service
 - b) Piste cyclable Demande des municipalités de Saint-Isidore, Sainte-Hénédine et Scott - Étude payable par les surplus Véloroute
- 14. Varia
- 15. Levée de l'assemblée

3. Adoption du procès-verbal – Dispense de lecture

a) Séance ordinaire du 21 avril 2015 - Dispense de lecture

Il est proposé par M. Michel Duval, appuyé par M. Hugo Berthiaume et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2015 soit adopté tel que rédigé, avec dispense de lecture.

4. Questions de l'auditoire

M. Émile Nadeau demande au conseil quand aura lieu la rencontre avec la CPTAQ concernant le puits municipal de Sainte-Marguerite et si la MRC de La Nouvelle-Beauce y participera.

5. Correspondance

a) MAMOT - Changements suite à l'adoption de la loi 28 et création du Fonds de développement des territoires

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose et fait lecture de la lettre de M. Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, en date du 4 mai 2015, concernant les changements suite à l'adoption de la loi 28 et création du Fonds de développement des territoires.

Une aide prévue de 660 641 \$ pour l'année financière 2015-2016 est annoncée. À ce montant pourrait s'ajouter, le cas échéant, le produit de la liquidation de la Conférence régionale des élus (CRÉ).

- 8209 -



12723-05-2015

12724-05-2015

12725-05-2015

12726-05-2015

12727-05-2015

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BAUCE

6A. Administration générale et ressources financières

a) Comptes à payer

Administration générale et autres services (11 municipalités)

Il est proposé par M. Réal Turgeon, appuyé par M. Gaétan Vachon et résolu à l'unanimité :

Que les comptes à payer pour l'administration générale, l'évaluation foncière, l'aménagement du territoire et du développement, l'immatriculation des véhicules automobiles, la sécurité incendie (volet coordination), les cours d'eau et les programmes de rénovation résidentielle au montant de 15 945,98 \$ soient autorisés et que le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient mandatés pour en effectuer le paiement.

• Sécurité incendie - Volet prévention (10 municipalités)

Il est proposé par M. André Gagnon, appuyé par M. Michel Duval et résolu à l'unanimité des dix (10) municipalités participantes :

Que les comptes à payer pour la sécurité incendie (volet prévention) au montant de 12 005,46 \$ soient autorisés et que le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient mandatés pour en effectuer le paiement.

• Hygiène du milieu (10 municipalités)

Il est proposé par M. Jacques Soucy, appuyé par M. Gaétan Vachon et résolu à l'unanimité des dix (10) municipalités participantes :

Que les comptes à payer pour l'hygiène du milieu, gestion du service, le CRGD, le plan de gestion des matières résiduelles et les boues de fosses septiques, au montant de 17 230,04 \$ soient autorisés et que le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient mandatés pour en effectuer le paiement.

Véloroute – Gestion et entretien (9 municipalités)

Il est proposé par M. Réal Bisson, appuyé par M. Hugo Berthiaume et résolu à l'unanimité des neuf (9) municipalités participantes :

Que les comptes à payer pour la gestion, l'entretien et la corporation au montant de 433,75 \$ soient autorisés et que le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient mandatés pour en effectuer le paiement.

• Inspection régionale en bâtiment et en environnement (6 municipalités)

Il est proposé par M. Réal Turgeon, appuyé par M. Jacques Soucy et résolu à l'unanimité des six (6) municipalités participantes :





PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BAUCE

Que les comptes à payer pour l'inspection régionale en bâtiment et en environnement au montant de 732,11 \$ soient autorisés et que le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient mandatés pour en effectuer le paiement.

b) État des revenus et dépenses au 30 avril 2015

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le sommaire de l'état des revenus et dépenses au 30 avril 2015.

c) Nomination des vérificateurs - Année 2015

ATTENDU que le mandat de vérification annuelle accordé à la firme Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l. a pris fin le 31 décembre 2014;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un vérificateur pour l'année 2015;

ATTENDU qu'une soumission a été déposée le 13 avril dernier par la firme Blanchette, Vachon s.e.n.c.r.l. afin de renouveler le mandat de vérification;

ATTENDU que toutes modifications futures majeures de la présentation de l'information financière municipale pourraient modifier les honoraires prévus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. François Barret, appuyé par Mme Adrienne Gagné et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce autorise la nomination de la firme Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l. pour l'année 2015. Le coût annuel sera de 15 400 \$ taxes en sus afin de préparer l'audit de nos livres selon les normes d'audit actuelles et la préparation du rapport financier consolidé de la MRC, y compris l'harmonisation des normes comptables des sociétés consolidées avec celles de la MRC.

Il est également résolu qu'un taux horaire de 88 \$ taxes en sus soit appliqué pour tout mandat spécial et pour les travaux de comptabilité additionnels jugés nécessaires, lesquels seront discutés et entendus au préalable entre les parties.

d) Les Grands Prix du Tourisme Desjardins de la Chaudière-Appalaches 2015

ATTENDU qu'à la préparation des prévisions budgétaires 2015, un montant de 5 000 \$ a été prévu afin de contribuer financièrement à l'activité Les Grands Prix du Tourisme Desjardins de la Chaudière-Appalaches 2015;

ATTENDU que cette dépense est payable à même les surplus accumulés généraux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Vachon, appuyé par M. Réal Turgeon et résolu à l'unanimité :

12728-05-2015



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BAUCE

Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce autorise l'utilisation des surplus accumulés généraux afin de couvrir la contribution financière de 5 000 \$ pour l'activité Les Grands Prix du Tourisme Desjardins de la Chaudière-Appalaches tenue le 10 avril 2015.

6B. Ressources humaines

a) Patrouilleur étudiant – Embauche

ATTENDU que depuis l'ouverture de la Véloroute de la Chaudière, la MRC embauche un étudiant pour effectuer la patrouille sur la piste cyclable;

ATTENDU que cet emploi d'été est subventionné en partie par le programme « Emplois d'été Canada » pour une période de six (6) semaines;

ATTENDU qu'il y a lieu de prolonger cette période d'emploi de deux (2) semaines;

ATTENDU que le patrouilleur étudiant engagé pour la période ci-dessus mentionnée est M. Julien Marcoux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Soucy, appuyé par Mme Adrienne Gagné et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à défrayer un montant de 730 \$ pour combler les deux (2) semaines d'emploi supplémentaires au patrouilleur étudiant, lequel montant doit être versé à la Corporation de la Véloroute.

Il est également résolu que ce montant soit pris à même le budget Véloroute – Gestion.

6C. Immatriculation des véhicules automobiles

a) Rapport mensuel de l'IVA au 30 avril 2015

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport mensuel au 30 avril 2015 du Service d'immatriculation des véhicules automobiles.

- 7. Aménagement du territoire / Urbanisme / Cours d'eau / Programmes de rénovation / Inspection régionale en bâtiment et en environnement
 - a) Certificat de conformité
 - a1) Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon Modification au Règlement de zonage n° 243-91 – Règlement n° 744-15 relatif aux usages permis dans la zone A-107

ATTENDU qu'un schéma d'aménagement et de développement révisé et un document complémentaire sont en vigueur;



12731-05-2015

12732-05-2015

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BAUCE

ATTENDU que la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon a adopté le règlement n° 744-15 modifiant son Règlement de zonage afin d'ajouter l'usage « 46-B Usine de traitement des eaux usées et équipements » à titre d'usage compatible dans la zone A-107 afin de permettre l'agrandissement des équipements municipaux de traitement des eaux usées:

ATTENDU que ce règlement de modification a été adopté en vertu de l'article 134 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que ce règlement ne s'inscrit pas à l'encontre du schéma d'aménagement et de développement révisé et du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Marie Pouliot, appuyé par M. Michel Duval et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce avise la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon qu'il reconnaît la conformité du règlement n° 744-15 au schéma d'aménagement et de développement révisé et à ses objectifs, et ce, en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

b) Cours d'eau rivière Fourchette, branche n° 20, municipalités de Saint-Isidore et de Saint-Anselme – Travaux d'entretien

ATTENDU qu'une demande d'intervention a été signée et déposée à la MRC de La Nouvelle-Beauce par messieurs André et Rémi Paradis;

ATTENDU que les travaux d'entretien consistent à retirer les sédiments accumulés au fond du cours d'eau;

ATTENDU que les travaux demandés sont localisés dans les municipalités de Saint-Isidore et de Saint-Anselme (MRC de Bellechasse);

ATTENDU que la portion des travaux située en entier dans la municipalité de Saint-Isidore (0+00 à 5+00) soit assumée par celle-ci et supervisée par la MRC de La Nouvelle-Beauce;

ATTENDU que la section mitoyenne (5+00 à 27+00) située dans la municipalité de Saint-Isidore et la municipalité de Saint-Anselme soit répartie de part égale entre les deux municipalités et supervisée par les MRC de La Nouvelle-Beauce et de Bellechasse;

ATTENDU que les intéressés concernés demandent que les travaux soient réalisés par l'entreprise Excavations Stéphane Bonneville inc.;

ATTENDU que l'entreprise Excavations Stéphane Bonneville inc. a déposé une offre de service à la MRC de La Nouvelle-Beauce en date du 4 mai 2015.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Gagnon, appuyé par M. Jean-Marie Pouliot et résolu à l'unanimité :



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BAUCE

Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce adopte le procès-verbal préparé par madame Line Lamonde, technicienne à l'aménagement du territoire, en date du 30 avril 2015 quant à la nature des travaux à effectuer.

Que la MRC de La Nouvelle-Beauce autorise l'embauche de l'entreprise Excavations Stéphane Bonneville inc. pour la réalisation des travaux à effectuer au tarif horaire de 115 \$ comprenant une pelle mécanique (avec chauffeur) et au tarif horaire de 80 \$ pour un camion de transport (avec chauffeur).

Que les travaux soient réalisés conformément au règlement en vigueur.

c) Cours d'eau rivière Fourchette, branche n° 57, municipalité de Saint-Isidore – Travaux d'entretien

ATTENDU qu'une demande d'intervention a été déposée par messieurs André Gagnon et Jean-Claude Bégin afin de faire enlever les dépôts de sédiments situés en aval de leur propriété qui nuisent à l'écoulement de l'eau;

ATTENDU que messieurs Bégin et Gagnon veulent retirer leur canalisation afin de remettre le cours d'eau à sont état initial lors de son aménagement;

ATTENDU que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) accorde le retrait de la conduite à partir du dépôt d'un avis préalable en tenant compte du profil initial du cours d'eau lors de son aménagement;

ATTENDU que les travaux consistent en des travaux d'entretien;

ATTENDU que les intéressés désirent que ce soit l'entreprise Les Excavations Benoit L'Heureux inc. qui réalise les travaux;

ATTENDU que l'entreprise Les excavations Benoît L'Heureux inc. a déposé une offre de service à la MRC de La Nouvelle-Beauce en date du 12 mai 2015;

ATTENDU que les travaux demandés sont localisés dans la municipalité de Saint-Isidore.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Bisson, appuyé par M. Jacques Soucy et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce adopte le procès-verbal préparé par Mme Line Lamonde, technicienne à l'aménagement du territoire, en date du 12 août 2014 quant à la nature des travaux à effectuer.

Que la MRC de La Nouvelle-Beauce autorise l'embauche de l'entreprise Les Excavations Benoit L'Heureux pour la réalisation des travaux à effectuer au tarif horaire de 110 \$ comprenant une pelle mécanique (avec chauffeur) et au tarif horaire de 80 \$ pour un camion de transport (avec chauffeur).





PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BAUCE

Que les travaux soient réalisés conformément au règlement en vigueur.

Que les coûts soient assumés par la municipalité de Saint-Isidore.

d) Cours d'eau Moulin-Bernier, municipalité de Sainte-Marguerite – Travaux d'entretien

ATTENDU qu'une demande d'intervention a été signée et déposée à la MRC de La Nouvelle-Beauce par M. Gaston Carbonneau;

ATTENDU que les travaux d'entretien consistent à retirer les sédiments accumulés au fond du cours d'eau;

ATTENDU que les travaux demandés sont localisés entièrement dans la municipalité de Sainte-Marguerite;

ATTENDU que l'intéressé concerné demande que les travaux soient réalisés par l'entreprise Conrad Giroux inc.;

ATTENDU que l'entreprise Conrad Giroux inc. a déposé une offre de service à la MRC de La Nouvelle-Beauce le 14 mai 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Duval, appuyé par M. Réal Turgeon et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce adopte le procèsverbal préparé par Mme Line Lamonde, technicienne à l'aménagement du territoire, en date du 8 mai 2015 quant à la nature des travaux à effectuer.

Que la MRC de La Nouvelle-Beauce autorise l'embauche de l'entreprise Conrad Giroux inc. pour la réalisation des travaux à effectuer au tarif horaire de 120 \$ (Hitachi 120) / 85 \$ (Hyundai 145) comprenant une pelle mécanique (avec chauffeur), au tarif horaire de 77 \$ pour un camion de transport (avec chauffeur), et au tarif horaire de 75 \$ pour un bulldozer.

Que les travaux soient réalisés conformément au règlement en vigueur.

Que les coûts soient assumés par la municipalité de Sainte-Marguerite.

8. Développement local et régional

a) Transport collectif de Beauce – Modification aux prévisions budgétaires 2015

ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce offre par l'entremise de Transport collectif de Beauce des services de transport collectif régional depuis 2008 et qu'elle appuie financièrement Transport collectif de Beauce;

ATTENDU qu'il est prévu d'effectuer 21 500 déplacements en 2015;



12735-05-2015

12736-05-2015

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BAUCE

ATTENDU que les modalités d'application au Programme d'aide au développement du transport collectif-volet 2 prévoient que la contribution du ministère des Transports du Québec (MTQ) correspondra alors au double de la contribution du milieu, et ce, jusqu'à 200 000 \$, lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer plus de 20 000 déplacements au cours de l'année 2015;

ATTENDU que la MRC est responsable des surplus et des déficits et que les surplus doivent obligatoirement être réinvestis au cours des trois années suivantes dans les services de transport collectif régional;

ATTENDU que la participation prévue des usagers sera de 98 358 \$ en 2015;

ATTENDU que ces données proviennent des prévisions budgétaires 2015 et que les états financiers viendraient les appuyer;

ATTENDU que la contribution financière estimée du MTQ pour 2015 pourrait être de 196 716 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Vachon, appuyé par M. Hugo Berthiaume et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

Que Transport collectif de Beauce s'engage à effectuer au moins 21 500 déplacements au cours de l'année 2015.

Que la MRC de La Nouvelle-Beauce demande au MTQ, une contribution financière de base de 196 716 \$ pour les services du transport collectif pour l'année 2015.

Que la MRC par l'entremise de Transport collectif de Beauce déclare avoir l'intention d'investir le surplus accumulé dans les services de transport collectif régional au cours des années suivantes.

Que la MRC par l'entremise de Transport collectif de Beauce s'engage à produire le rapport d'exploitation 2015 au plus tard le 1^{er} mars 2016.

b) Transport collectif de Beauce - Demande de bonification de l'aide allouée par le ministère des Transports du Québec

ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce offre par l'entremise de Transport collectif de Beauce des services de transport collectif;

ATTENDU que la MRC bénéficie d'une aide financièrement du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour offrir ces services et qu'il y a lieu de bonifier l'aide allouée pour l'année 2015, en raison du nombre de déplacements effectués durant l'année 2014 et des projections anticipées pour le transport collectif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Gagnon, appuyé par M. Jacques Soucy et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

Que le conseil demande au ministère des Transports du Québec d'augmenter l'aide financière allouée pour l'année 2015 au transport collectif d'une somme de 96 716 \$, soit à 196 716 \$ au lieu du montant de 100 000 \$ déjà promis.



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BAUCE

Que copie de cette résolution soit transmise à la direction régionale du ministère des Transports du Québec et à l'organisme Transport collectif de Beauce.

c) Transport collectif de Beauce – Demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour une étude pour le transport des personnes vers Québec

ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce a bénéficié d'une aide financière du ministère des Transports du Québec (MTQ) en 2002 afin de réaliser une étude en transport qui visait plus particulièrement les attentes des citoyens envers un service de transport adapté;

ATTENDU que notre MRC veut réaliser une étude sur le transport de personnes sur son territoire et qu'elle n'a jamais bénéficié d'aide supplémentaire du MTQ depuis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Adrienne Gagné, appuyé par M. Jean-Marie Pouliot et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

Que le conseil demande au ministère des Transports du Québec de lui verser une aide financière de 10 000 \$ afin de réaliser une étude en transport.

Que copie de cette résolution soit transmise à la direction régionale du MTQ et à l'organisme Transport collectif de Beauce.

d) Transport collectif de Beauce – Service de navette vers l'Hôtel-Dieu de Lévis

ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce a autorisé la mise en place d'un projet-pilote d'un service de navette par taxi vers l'Hôtel-Dieu de Lévis par sa résolution n° 11891-08-2013;

ATTENDU que Transport collectif de Beauce est gestionnaire du service et le conseil d'administration de cet organisme a autorisé le 14 avril 2015 de bonifier la fréquence du service afin de l'offrir du lundi au vendredi au lieu de deux (2) jours par semaine (mardi/jeudi) pour mieux répondre aux besoins de la population;

ATTENDU les statistiques d'utilisation des déplacements et la contribution financière du ministère des Transports du Québec justifient de poursuivre ce projet-pilote;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Hugo Berthiaume, appuyé par M. Gaétan Vachon et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

Que le conseil entérine la décision de Transport collectif de Beauce de poursuivre le service de navette reliant la MRC de La Nouvelle-Beauce à l'Hôtel-Dieu de Lévis, et ce, du lundi au vendredi en fonction des besoins de la population.

12737-05-2015



12739-05-2015

12740-05-2015

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BAUCE

De plus, le conseil demande à Transport collectif de Beauce de transmettre régulièrement à la MRC des statistiques d'utilisation entourant ce service ainsi que de rendre compte des coûts afférents à ce service.

e) Autoroute 73 – Prolongation jusqu'au poste frontalier

ATTENDU que l'autoroute 73 sera complétée jusqu'à Saint-Georges à l'automne 2016 et qu'il ne restera alors qu'une distance d'environ 48 kilomètres pour rejoindre la frontière du Maine;

ATTENDU que le prolongement de l'autoroute à l'état du Maine favoriserait l'accès au marché américain et le développement économique de la Beauce ainsi que de l'ensemble des régions de Chaudière-Appalaches et de la Capitale-Nationale en plus d'améliorer la fluidité de la circulation et la sécurité des automobiles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Turgeon, appuyé par M. François Barret et résolu à l'unanimité :

Que la MRC de La Nouvelle-Beauce :

- Fait part de la volonté des élus de son territoire de voir l'autoroute 73 être prolongée jusqu'à la frontière du Maine;
- Est solidaire de la requête des MRC de Beauce-Sartigan et de Robert-Cliche sur le même sujet;
- Demande l'appui des villes de Lévis et de Québec;
- Demande une rencontre avec le ministre des Transports du Québec,
 M. Robert Poëti pour le sensibiliser à ce dossier.

f) Comité d'étude sur le transport collectif

ATTENDU qu'il y a lieu de composer un comité d'étude qui aura pour mandat de faire des recommandations au conseil de la MRC, concernant l'opportunité de mettre en place un service de navette vers Québec et l'implantation de stationnements incitatifs à proximité de l'autoroute;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Duval, appuyé par Mme Adrienne Gagné et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

Que le conseil nomme les maires suivants afin de siéger à ce comité : MM. François Barret, Réal Bisson, Jacques Soucy et Gaétan Vachon, Mme Maryse Breton et M. Mario Caron agiront à titre de personnes-ressources à ce comité.

9. Évaluation foncière

a) Congrès de l'Association des Évaluateurs Municipaux du Québec (AÉMQ) 2015

ATTENDU que le congrès de l'AÉMQ 2015 aura lieu à Estérel du 28 au 30 mai 2015;





12741-05-2015

12742-05-2015

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BAUCE

ATTENDU qu'il est toujours pertinent qu'un membre du Service d'évaluation foncière participe à ce congrès;

ATTENDU que ces 12 heures de formation comblent une partie des heures de formation obligatoire nécessaire exigées par l'Ordre des Évaluateurs Agréés du Québec;

ATTENDU que cette dépense a été prévue au budget 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Marie Pouliot, appuyé par M. Michel Duval et résolu à l'unanimité :

D'autoriser M. Jérôme Drouin à participer à ce congrès du 28 au 30 mai 2015 à Estérel et d'accorder un montant total de 1 150 \$ pour défrayer les coûts d'inscription, de transport, de restauration, d'hébergement et de stationnement. Ce montant sera payable à même le budget du Service d'évaluation foncière.

10. Hygiène du milieu

a) Campagne d'information – Collecte sélective

ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce désire accentuer la sensibilisation de son programme de collecte sélective;

ATTENDU qu'il s'agit d'actions prévues au niveau du programme de travail du Service d'hygiène du milieu et des ressources matérielles en 2015;

ATTENDU que quelques concepts ont été présentés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Vachon, appuyé par M. Réal Turgeon et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce accepte le concept de sensibilisation proposé par le Service d'hygiène du milieu et des ressources matérielles, et ce, pour un montant de 12 500 \$ incluant les taxes et la distribution.

 Attribution du contrat – Travaux de construction de la phase VIII des cellules d'enfouissement, le recouvrement final phase XI et divers autres travaux au Centre de récupération et de gestion des déchets

ATTENDU que la MRC a procédé à un appel d'offres public afin de réaliser les travaux de construction de la phase VIII des cellules d'enfouissement, le recouvrement final de la phase XI et divers autres travaux;

ATTENDU que quatre (4) soumissions ont été déposées le 15 mai 2015;



12743-05-2015

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BAUCE

ATTENDU que M. François Bergeron de la firme Consultants Enviroconseil inc. recommande l'acceptation de la soumission déposée par l'entreprise Construction Lemay inc. de Saint-Édouard-de-Lotbinière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Duval, appuyé par M. Jacques Soucy et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce accepte la plus basse soumission conforme soit celle déposée par l'entreprise Construction Lemay inc. de Saint-Édouard-de-Lotbinière, et ce, pour un montant total de 1 467 452,02 \$ taxes incluses.

Il est de plus résolu d'autoriser le paiement dudit contrat à même le règlement d'emprunt n° 347-03-2015.

c) Position de la MRC concernant la consigne pour les bouteilles de vin et autres contenants de verre

ATTENDU que le verre qui se brise lors de la collecte sélective résidentielle contamine les autres matières qui ont davantage de valeur;

ATTENDU que le verre provenant de la collecte sélective doit être acheminé aux centres de tri avant d'être transporté vers les sites de traitement, ce qui occasionne des coûts de transport qui étaient financés par la Société des alcools du Québec jusqu'en 2012;

ATTENDU que le verre occasionne des bris d'équipements dans les centres de tri;

ATTENDU que le verre provenant de la collecte sélective résidentielle était recyclé à environ 50 % avant la fermeture de la principale usine de traitement du verre au Québec;

ATTENDU que la crise actuelle du verre est en bonne partie associée au manque de débouchés pour le verre provenant de la collecte sélective;

ATTENDU que le verre provenant de la collecte sélective est constitué à 80 % de bouteilles de vin;

ATTENDU que le verre qui provient d'un système de consigne représente un produit de meilleure qualité et offrant davantage de débouchés;

ATTENDU que toutes les provinces canadiennes, sauf le Québec et le Manitoba, ont instauré une consigne sur les bouteilles de vin;

ATTENDU que les bouteilles de verre consignées en Ontario sont recyclées à 90 %;

ATTENDU que le retrait des bouteilles de vin et de spiritueux ainsi que tous les autres contenants de verre du bac de récupération ne comportent pas d'impact économique négatif majeur pour les municipalités;





12744-05-2015

12745-05-2015

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BAUCE

ATTENDU que l'instauration d'un système de consigne pour les bouteilles de vin et de spiritueux ainsi que tous les autres contenants de verre permettrait d'accroître la quantité de verre recyclé et ainsi réduire la quantité de matière éliminée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. François Barret, appuyé par M. André Gagnon et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

De demander au gouvernement du Québec d'instaurer un système de consigne pour les bouteilles de vin et de spiritueux ainsi que pour les autres contenants de verre et que la Société des alcools du Québec ainsi que les fabricants des autres contenants de verre soient mis à contribution dans cet exercice.

Il est de plus résolu de transmettre une copie à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à Recyc-Québec ainsi qu'au député de Beauce, M. André Spénard.

d) Mise à niveau de la consigne sur l'ensemble des contenants

ATTENDU que le système de consigne au Québec n'a pas été évalué depuis son implantation ou presque;

ATTENDU que les sommes perçues ne stimulent par la récupération;

ATTENDU que la MRC est d'avis que la consigne devrait être augmentée et élargie à toutes les bouteilles et/ou contenants en verre;

ATTENDU que cela aurait des effets bénéfiques pour tous incluant les centres de tri et de conditionnement des matières;

ATTENDU que cela inciterait davantage les citoyens à récupérer leurs contenants de verre, les bouteilles en verre et les cannettes d'aluminium;

ATTENDU que cela encouragerait également les organismes sportifs ou autres à se servir des activités de récupération de ces contenants comme activités de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Turgeon, appuyé par M. Michel Duval et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

Que le conseil des maires de la MRC de La Nouvelle-Beauce propose au gouvernement du Québec, en l'occurrence, à son ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'à la Société d'état Recyc-Québec d'adopter une loi sur la consigne revue et corrigée afin de rendre la récupération du verre et d'aluminium efficace au Québec.

Il est de plus résolu de transmettre une copie à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à Recyc-Québec ainsi qu'au député de Beauce, M. André Spénard.



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BAUCE

e) Dépôt du rapport de la commission sur le Plan de gestion des matières résiduelles révisé

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport de la commission suite aux consultations publiques sur le Plan de gestion des matières résiduelles révisé qui se sont tenues les 5 et 7 mai 2015.

f) Adoption et dépôt au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Plan de gestion des matières résiduelles révisé

ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce a procédé à la révision de son Plan de gestion des matières résiduelles au cours des derniers mois;

ATTENDU que le comité de révision a déposé au conseil un projet révisé de son Plan de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU que celui-ci tient compte des recommandations reçues lors des consultations publiques tenues sur ce sujet;

ATTENDU que le projet révisé du Plan de gestion des matières résiduelles doit être transmis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, aux MRC avoisinantes et à la Ville de Lévis, tel que stipulé au niveau de la Loi sur la qualité de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Turgeon, appuyé par M. Réal Bisson et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce adopte le Plan de gestion des matières résiduelles révisé tel que déposé et qui s'appliquera de 2015 à 2018.

Il est également résolu de le transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour approbation, aux MRC avoisinantes et à la Ville de Lévis.

11. Centre administratif régional

a) Changement de l'unité de climatisation du hall d'entrée

ATTENDU que l'unité de climatisation du hall d'entrée principal du Centre administratif régional est à remplacer;

ATTENDU que ce remplacement avait été identifié au niveau du programme de travail et des prévisions budgétaires 2015;

ATTENDU que la MRC a demandé des prix à quelques entreprises dans ce domaine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Marie Pouliot, appuyé par M. Gaétan Vachon et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce accepte l'offre de services de l'entreprise Réfrigération J. F. Demers inc., et ce, au coût de 2 989,35 \$ taxes incluses.

12745-05-2015-1





12747-05-2015

12748-05-2015

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BAUCE

b) Travaux de réaménagement de bureaux en évaluation foncière

ATTENDU que la configuration des bureaux M-4, M-5 et M-7 ne permet pas de recevoir les contribuables de façon convenable;

ATTENDU qu'un réaménagement de ceux-ci est possible puisqu'il s'agit de mobilier intégré;

ATTENDU que ces travaux sont mineurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Turgeon, appuyé par M. Réal Bisson et résolu à l'unanimité :

Que le conseil accepte l'offre de services de l'entreprise MAB Profil inc., et ce, pour un montant de 1 049,68 \$ taxes incluses.

12. Sécurité publique

- A. Sécurité incendie
- a) Avis public Consultation publique pour la révision du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce est en processus de révision de son Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU qu'une soirée de consultation publique est prévue dans le but de présenter aux citoyens le schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé et d'entendre les préoccupations des citoyens dans ce dossier;

ATTENDU que la date du 22 juin 2015 a été retenue et que celle-ci se tiendra à la salle municipale de Sainte-Hénédine à compter de 19 h 30;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Vachon, appuyé par M. Réal Bisson et résolu à l'unanimité :

De procéder à un avis public au niveau d'un média écrit du territoire afin d'aviser la population de cette soirée de consultation publique à Sainte-Hénédine.

Il est de plus résolu de défrayer les coûts inhérents à la publication pour un maximum de 540 \$ taxes incluses.

B. Sécurité civile

Aucun sujet.



12749-05-2015

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BAUCE

C. Sécurité publique

a) Comité de sécurité publique - Composition

ATTENDU que le gouvernement du Québec a donné son accord à l'intégration du Service de police de la Ville de Sainte-Marie à celui de la Sûreté du Québec;

ATTENDU qu'il y a lieu de revoir la composition des membres du Comité de Sécurité publique de la MRC afin d'avoir des représentants de Sainte-Marie qui y siègent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Turgeon, appuyé par M. Hugo Berthiaume et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

Que le conseil autorise la Ville de Sainte-Marie à désigner deux (2) représentants pour siéger au Comité de Sécurité publique de la MRC de La Nouvelle-Beauce. Il est convenu que l'un des postes soit votant alors que l'autre soit à titre consultatif seulement. En cas d'absence du membre votant, l'autre représentant pourra exercer le droit de vote de la Ville.

13. Véloroute de la Chaudière

 a) Piste cyclable – Raccordements de la Véloroute de la Chaudière et de la Cycloroute de Bellechasse – Proposition de service

ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce est intéressée par une éventuelle construction d'une piste cyclable afin de raccorder la Véloroute de la Chaudière et la Cycloroute de Bellechasse;

ATTENDU qu'il y a lieu préalablement de :

- Vérifier la pertinence de la construction des pistes cyclables dans les emprises ferroviaires de Scott/Sainte-Hénédine/Saint-Anselme et de Saint-Isidore/Saint-Anselme;
- Vérifier l'intérêt de la population locale et régionale pour ces tronçons cyclables;
- De vérifier l'intérêt et la perception des propriétaires riverains;
- De concrétiser la position du ministère des Transports et du Canadien National pour les conversions en pistes cyclables des tronçons ferroviaires;
- De vérifier l'intérêt de conserver les voies ferrées en état de fonctionnement pour certains secteurs;
- De produire une estimation des coûts et d'identifier les possibilités de financement;

ATTENDU qu'une proposition de service a été demandée à Stéphane Roy, arpenteur-géomètre;





12750-052015

12751-05-2015

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BAUCE

ATTENDU qu'il est demandé un montant de 16 500 \$ en plus des taxes applicables pour la réalisation de cette étude;

ATTENDU qu'il y a lieu d'adjuger le contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Duval, appuyé par M. Jacques Soucy et résolu à l'unanimité :

D'adjuger le contrat de réalisation d'une étude préliminaire pour le projet de conversion d'emprises ferroviaires en piste cyclable à Scott/Sainte-Hénédine/Saint-Anselme/Saint-Isidore à Stéphane Roy, arpenteur-géomètre pour un montant de 16 500 \$ en plus des taxes.

b) Piste cyclable – Demande des municipalités de Saint-Isidore, Sainte-Hénédine et Scott – Étude payable par les surplus Véloroute

ATTENDU que le conseil de la MRC a convenu de faire préparer une étude préliminaire de faisabilité sur un projet de conversion d'emprises ferroviaires en piste cyclable dans le but de raccorder la Véloroute de la Chaudière vers la Cycloroute de Bellechasse;

ATTENDU que les tronçons visés sont entre Scott et Saint-Anselme pour 15,62 kilomètres et entre Saint-Isidore et Saint-Anselme pour 9,41 kilomètres;

ATTENDU qu'une proposition de coût a été déposée le 11 mai 2015 par la Firme Stéphane Roy – Arpenteur-géomètre de Vallée-Jonction, pour un montant de 16 500 \$ plus les taxes;

ATTENDU qu'une demande de contribution financière de 10 000 \$ sera accordée par le fonds du Pacte rural dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Adrienne Gagné, appuyé par M. Gaétan Vachon et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la MRC autorise la Firme Stéphane Roy – Arpenteur –géomètre à procéder à l'étude préliminaire de faisabilité sur les tronçons visés entre Scott et Saint-Anselme pour 15,62 kilomètres et entre Saint-Isidore et Saint-Anselme pour 9,41 kilomètres, et ce, pour un montant total de 16 500 \$ plus les taxes.

Il est également résolu d'approprier un montant de 7 322,94 \$ à même les surplus généraux afin de défrayer le solde restant de la facture.

14. Varia

Aucun sujet.



12752-05-2015

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BAUCE

15. Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Jean-Marie Pouliot, appuyé par M. André Gagnon et résolu à l'unanimité :

Que l'assemblée soit levée.

Richard Lehoux Préfet

Mario Caron
Directeur général
et secrétaire-trésorier